Date de transmission de l'acte: 15/04/2025
Date de reception de l'AR: 15/04/2025
022-212202147-DE_2025_043-DE
A G E D I

Délibération N° DE_2025_043

Département des Côtes d'Armor
Commune de Plouézec

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 avril 2025

DATE DE LA CONVOCATION : 03 avril 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 23
Présents : 18
Votants : 22

Le neuf avril deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles PAGNY.

Etaient présents : Monsieur Gilles PAGNY, Madame Sophie GRAEBER, Monsieur Patrick REMY, Madame Christine FAVENNEC, Monsieur David THIESSARD, Madame Véronique ROLLAND, Madame France HERY, Madame Marie-Françoise MARJO, Monsieur Nicolas HELLO, Madame Joëlle BEAUVERGER, Madame Edith BOCHER, Monsieur Brendan LE FAUCHEUR, Madame Emmanuelle LE JEUNE, Monsieur Stéphane MOIGNET, Monsieur David POMMELET, Monsieur Michel BRULARD, Monsieur Yvon COLLIN, Monsieur Fréderic DUPONT

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Monsieur Armand LE JOUANARD représenté par Monsieur Patrick REMY, Monsieur Thierry ANDRE représenté par Monsieur Nicolas HELLO, Monsieur Erwan SERVIGET représenté par Monsieur David POMMELET, Monsieur Yannick HEMEURY représenté par Monsieur Fréderic DUPONT

OBJET : 3.7 Convention d'installation et de maintenance d'un système de télérelève des compteurs d'eau

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'une convention doit être établie dans le cadre du marché de prestation de service <Gestion Clientèle et Facturation avec prestation supplémentaire éventuelle pour le déploiement de compteurs télérelevés> passé avec Guingamp-Paimpol Agglomération pour l'installation du service de télérelève des index des compteurs d'eau, la société SAUR sollicite l'autorisation de l'HEBERGEUR pour implanter un concentrateur destiné à recevoir les informations émises par les modules radio des compteurs d'eau.

La convention a pour objet de déterminer les conditions juridiques et techniques dans lesquelles SAUR procède à une utilisation partagée des installations.

Le Conseil municipal est donc appelé à délibérer sur ce dossier pour :

- Autoriser Monsieur le maire à signer une convention fixant les conditions juridiques et techniques pour l'installation et de maintenance d'un système de télérelève des compteurs d'eau et dont le texte demeure annexé à la présente délibération.

Entendu l'exposé du maire,

Après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés:

- Autorise Monsieur le maire à signer une convention fixant les conditions juridiques

Date de transmission de l'acte: 15/04/2025
Date de reception de l'AR: 15/04/2025
022-212202147-DE_2025_043-DE
A G E D I

et techniques pour l'installation et de maintenance d'un système de télérelève des compteurs d'eau et dont le texte demeure annexé à la présente délibération.

- Donne tous pouvoirs au maire pour la mise en œuvre de ce dossier.

Le Secrétaire de séance,
Monsieur Patrick REMY

MAIRIE DE PLOUÉZEC
22470

Le Maire,
Gilles PAGNY,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.